



Maurice GIRONCEL
Maire de Sainte-Suzanne
Conseiller Départemental

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2013, le **Gouvernement socialiste a décidé de diminuer drastiquement la Dotation Globale de Fonctionnement allouée aux communes**. Ici, à Sainte-Suzanne, cela représente 407 000 € pour 2016, soit 18 € par habitant. Au total, depuis 2013, la diminution de la DGF a entraîné une perte de recettes de 1 187 000 €.

Comme si cela ne suffisait pas, le 24 mars dernier, lors du vote du budget primitif de la Cinor, **avec le soutien déshonorant de l'opposition municipale**, le Président socialiste de la Cinor a emboîté le pas au Gouvernement en diminuant brutalement la dotation solidarité communautaire pour les trois communes de la Cinor.

La perte de cette dotation pour notre commune, représente 25 € par habitant, alors qu'elle n'est que de 11 € pour Saint-Denis.

Dans le même temps, les frais de fonctionnement de la Cité des Arts à Saint Denis, validée par ces mêmes élus de l'opposition siégeant à la Cinor est passée de **1 039 315 € en 2015 à 3 016 405 € en 2016 soit une augmentation de 190 %!**

La perte de cette dotation pour notre commune, représente 25 € par habitant

Cette opération avait donc pour but de favoriser Saint-Denis, au détriment des deux autres communes, Sainte Marie et Sainte Suzanne.

Ces agissements d'une bassesse incroyable ont été sciemment perpétrés par les trois élus de l'opposition municipale, siégeant à la Cinor, pour tenter, comme à leur habitude, de faire du tort au Maire.

L'une d'entre eux, Yolande Pausé, a par ailleurs **publiquement reconnu lors du dernier conseil municipal du 11 avril 2016, avoir voté ce budget qui pénalise notre commune.**

Au lieu de se battre pour la population, certains s'évertuent à vouloir la pénaliser uniquement pour essayer de nuire à la majorité municipale.

Lors de ce même conseil municipal, Daniel Alamélou et les cinq autres conseillers de l'opposition ont **refusé de voter la motion appelant la Cinor à prendre une décision budgétaire modificative**, afin de rétablir une véritable solidarité intercommunale.

Ce comportement a hélas valeur d'aveu.

Au lieu de s'étendre dans la presse pour annoncer à tort que la commune risque d'être mise sous tutelle, ces mêmes élus devraient plutôt réfléchir aux conséquences de leurs actes.

Les élections municipales sont terminées et les prochaines auront lieu en 2020.

Personne n'est dupe et j'appelle à nouveau les uns et les autres à faire preuve de responsabilité dans une situation de crise généralisée.

Maurice Gironcel

LES SIGNATAIRES DE LA MOTION :

GIRONCEL Maurice
CAZEAU Jacqueline
PONY Marcel
COUTANDY Patricia
ADEKALOM Eddie
BANCALIN Astrid
BOOZ Henri
CAMLON Nadine
EPILOIS Axel
LAKANE Marie-Josée
IVOULA Jean
MARTIN Guy
PARTAL Pierrick
GERBANDIER Patrick

ADEKALOM Johnny
VALGRESY Blandine
MOUTOUNAICK Willy
VITRY Anselme
LERICHE Reine-claude
TOTORO Expédit
DUCHEMANN Maïva
TIAN VAN KAI Priscilla
SAMBENOUN Eva
MURIN HOARAU Marie-Aline
POTHIN Alain
ANTHONY Marie-Andrée
OGIRE Josette
SELEMANY Jennifer



LA LETTRE DU MAIRE

AVRIL 2016

LA VÉRITÉ
sur les finances communales

“L'opposition fait perdre 562 000 € à notre commune”



COMMUNE DE SAINTE SUZANNE
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le lundi onze avril à dix sept heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Sainte-Suzanne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice GIRONCEL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eva SAMBENOUN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES., M.M.

GIRONCEL Maurice, Maire
CAZEAU Jacqueline, 1^{ère} Adjointe
PONY Marcel, 2^{ème} Adjoint
COUTANDY Patricia, 3^{ème} Adjointe
ADEKALOM Eddie, 4^{ème} Adjoint
BANCALIN Astrid, 5^{ème} Adjointe
BOOZ Henri, 6^{ème} Adjoint
CAMALON Nadine, 7^{ème} Adjointe
EPILOIS Axel, 8^{ème} Adjoint
LAKANE Marie-Josée, 9^{ème} Adjointe
IVOULA Jean,
MARTIN Guy,
PARTAL Pierrot,
GERBANDIER Patrick,

ADEKALOM Johny,
VALGRESY Blandine,
MOUTOUNAICK Willy,
VITRY Anselme,
LERICHE Reine-Claude,
TOTORO Expédit,
DUCHEMANN Maïva,
TIAN VAN KAI Priscilla,
SAMBENOUN Eva,
PAUSE Yolande,
GRONDIN Antonio,
CIDNEY Janick,
ALAMELOU Daniel,
MURIN HOARAU Marie-Aline,
CONSEILLERS MUNICIPAUX

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE

NOTA

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 5 Avril 2016 que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le même jour.

le nombre de membres
en exercice : 35
Nombre de présents : 28
de représentés : 06
de votants : 34

Le Maire



M. GIRONCEL

REPRESENTES : MMES., M.M.

DESILES Valérie
POTHIN Alain (par IVOULA Jean)
ANTHONY Marie-Andrée ((par BANCALIN Astrid)
OGIRE Josette (par GIRONCEL Maurice)
SELEMANY Jennifer (par DUCHEMANN Maïva)
AUPIAIS Annick (par GRONDIN Antonio)
BALMINE Jacky (par ALAMELOU Daniel)

DEPARTS DEFINITIFS D'ELUS EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame TIAN VAN KAI Priscilla quitte définitivement la séance à 19h00 après l'évocation et le vote du rapport n°16/028/INFRA.
Messieurs ALAMELOU Daniel, GRONDIN Antonio, CIDNEY Janick, et Madame PAUSE Yolande quittent définitivement la séance à 19h15 avant l'évocation du rapport n°16/036/DF et ne prennent pas part à son vote.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT N°16/016DGS

**MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE « SAINTE SUZANNE ENSEMB » ET
ADRESSEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CINOR RELATIVE A LA
DIMINUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de la motion suivante.

Le budget primitif de la CINOR, présenté par le Président de l'EPCI, et adopté par le conseil de la Communauté le 24 mars 2016 par 27 voix pour et 26 contre, ainsi que deux votes nuls, a acté une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 3 000 000 € pour l'exercice budgétaire 2016 pour l'ensemble des trois communes composant la Communauté d'Agglomération.

Cette diminution fait subir à la Commune de Sainte Suzanne une perte de recettes de 562 000 € pour cet exercice soit 25 € par habitant, pour Sainte Marie de 22.50 € par habitant, et pour Saint Denis seulement de 11 € par habitant.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu devant le conseil de la Communauté le 04 mars dernier, une telle diminution n'avait jamais été évoquée.

Le conseil des Maires de la CINOR, organe consultatif, n'a jamais été saisi de cette question.

Cette mesure a donc été imposée aux communes de façon arbitraire et brutale, au mépris du consensus qui a été la règle à la CINOR depuis la création de cette dernière.

Dès lors, les principales orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal dans sa séance du 27 février dernier n'ont pas pu prendre en compte une baisse d'une telle ampleur.

Ceci nous a donc contraint à des ajustements budgétaires de dernière minute, dont notamment une hausse modérée de la fiscalité (+1.02 points sur la taxe d'habitation et + 1.54 points sur la taxe foncière sur les propriétés bâties) afin de compenser partiellement le manque à gagner.

Dans le contexte budgétaire extrêmement tendu que connaissent actuellement les collectivités communales, déjà fortement impactées par des baisses drastiques, par l'Etat, de la Dotation Globale de Fonctionnement (soit 1.185 M € en cumulé) une telle mesure est non seulement profondément inégalitaire et injuste, mais entrainera de graves conséquences à terme, sur la politique d'investissement.

Les neuf élus du Groupe « Sainte Suzanne ensemb' » siégeant à la CINOR se sont bien entendu opposés à cette diminution qui va à l'encontre de la notion de solidarité communautaire.

Ceci exposé, le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne par le biais de la présente motion :

- 1) Déploie le manque de concertation qui a présidé à l'élaboration du budget primitif de la communauté d'agglomération ;
- 2) Attire une nouvelle fois l'attention du Président de la CINOR sur les conséquences de la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire, sur l'équilibre financier des Communes membres ;
- 3) Propose en ce sens au conseil de la communauté de se prononcer dans les meilleurs délais sur une décision modificative budgétaire conforme aux axes présentés lors du débat sur les orientations budgétaires du 04 mars 2016.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL N°16/016 DU 11/04/2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le rapport N°16/016/DGS ;

A la majorité absolue (6 Voix CONTRE : Mesdames PAUSE Yolande, AUPIAIS Annick, Messieurs ALAMELOU Daniel, BALMINE Jacky, GRONDIN Antonio, CIDNEY Janick),

DECIDE :

Article Unique :

La motion présentée par le Maire est adoptée.

Fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

M. GIRONCEL